

Aide pour la formation professionnelle et l'insertion

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Revenu jeunes actifs et formations gratuites pour les franciliens de 18-25 ans</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs">www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs</a>	Dans le contexte de crise sanitaire, la région propose un « revenu pour les jeunes actifs » (RJA) de 4000€ pour 6 mois, conditionné à une formation gratuite dans un des 10 secteurs en tension, à destination des 18-25 ans sans emploi	Jeunes franciliens de 18 à 25 ans sans emploi et s'inscrivant à l'une des formations gratuites et qualifiantes du catalogue régional, dans l'un des 10 secteurs en tension (voire liste sur le site régional)	4000€ pour 6 mois, soit 670€ nets par mois. 5000€ pour les jeunes en situation de handicap	Accès aux formations : <a href="http://www.iledefrance.fr/trouvez-une-formation-100-financee-et-remuneree-par-la-region">www.iledefrance.fr/trouvez-une-formation-100-financee-et-remuneree-par-la-region</a>	Conseillers joignables gratuitement au 3949
<b>Catalogue de formations ouvertes aux demandeurs d'emploi et aux 18-25 ans</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/oriane-formpro-une-web-app-pour-trouver-sa-formation">www.iledefrance.fr/oriane-formpro-une-web-app-pour-trouver-sa-formation</a>	La région finance à 100% des formations pour les demandeurs d'emploi et les 18-25 ans. Le catalogue de formation est accessible sur la plateforme <i>Oriane FormPro</i> . Les stagiaires ne pouvant bénéficier d'une indemnisation par l'assurance chômage se voient par ailleurs versés une rémunération par la région.	Jeunes de 18 à 25 ans suivis en mission locale et demandeurs d'emploi franciliens inscrits à Pôle Emploi	Prise en charge du coût de la formation par la région. Une rémunération peut par ailleurs être versée aux bénéficiaires selon leur âge.	Directement via l'application <a href="http://formpro.oriane.info">formpro.oriane.info</a>	<a href="http://www.oriane.info">www.oriane.info</a> et <a href="http://formpro.oriane.info">formpro.oriane.info</a>
<b>Permis de conduire gratuit pour les jeunes en insertion</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion">www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion</a>	Aide individuelle finançant des actions de formation à la conduite en vue d'obtenir le permis de conduire B. Cette aide a pour objectif de faciliter la mobilité des jeunes et ainsi favoriser leur accès à l'emploi	Jeunes franciliens âgés de 18 à 25 ans, en insertion professionnelle : - stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux - jeunes suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie - demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale	Jusqu'à 1300€ versés en 2 fois : 1 <sup>er</sup> versement de 650€ validant la démarche de formation engagée, 2 <sup>e</sup> versement de 650€ maximum après réussite du permis	Dépôt du dossier sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Dispositif permanent	Détails du dispositif sur la page web dédiée du site de la région

Aide pour la formation professionnelle et l'insertion

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Aide individuelle régionale vers l'emploi – AIRE 2</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-emploi-aire-2">www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-emploi-aire-2</a>	Financement d'une formation individuelle dès lors que celle-ci ne peut trouver de réponse dans l'offre collective certifiante régionale de formation et : - répond à des besoins en formation identifiés sur les secteurs en tension, sur un bassin d'emploi ou sur des métiers émergents ou rares - est certifiante et référencée sur les réseaux du Carif-Oref par un numéro Certif Info - est proposée par un centre de formation référencé et situé en IdF	Franciliens demandeurs d'emploi franciliens inscrits à Pôle Emploi	Subvention au prorata des heures de formation réalisées, versés à l'organisme de formation. La rémunération du stagiaire se fait sur la base d'un relevé mensuel des présences.	L'organisme effectue la demande sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> pour le compte du bénéficiaire. Délai de 6 semaines minimum entre la transmission du dossier et la date d'entrée en formation	<a href="http://www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-emploi-aire-2">www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-emploi-aire-2</a>
<b>Trophées Oriane de l'innovation numérique pour l'orientation tout au long de la vie</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/trophees-oriane-de-linnovation-numerique-pour-lorientation-tout-au-long-de-la-vie">www.iledefrance.fr/trophees-oriane-de-linnovation-numerique-pour-lorientation-tout-au-long-de-la-vie</a>	Appel à manifestations d'intérêt visant à susciter et valoriser des projets innovants dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie : information sur les formations et les métiers, découverte des métiers, accompagnement de publics spécifiques (handicaps, problématique de santé), conseil en transition professionnelle	Personnes morales de droit privé ou de droit public, acteurs au sens large de l'orientation en IDF	Les projets lauréats pourront bénéficier d'une aide financière de maximum 25 000€ (50 000€ pour les projets de grande ampleur), avec un taux d'intervention régional de maximum 70% des dépenses éligibles (dépenses de fonctionnement exclusivement)	Dépôt du dossier sur <a href="http://mesdemarches.iledefrance.fr">mesdemarches.iledefrance.fr</a> Appel à manifestations d'intérêt périodiquement ouvert	<a href="mailto:jean-christophe.ulmer@iledefrance.fr">jean-christophe.ulmer@iledefrance.fr</a>

Soutien aux formations sanitaires et sociales

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
<b>Appel à projets "Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovante"</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/appele-projets-ingenierie-de-formation-professionnelles-et-doffres-daccompagnement-innovante">www.iledefrance.fr/appele-projets-ingenierie-de-formation-professionnelles-et-doffres-daccompagnement-innovante</a>	La région accompagne les mutations des filières stratégiques en soutenant le développement de solutions innovantes de formation et d'accompagnement, qui fédèrent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des acteurs économiques du territoire.	Consortium constitué : - d'un porteur de projet : établissement d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé à but non lucratif, un organisme de formation ou d'accompagnement franciliens - d'employeurs, entreprises, organisations professionnelles, opérateurs de compétences franciliens	Subvention jusqu'à 50% des dépenses éligibles et dans la limite de 2 M€ par projet. L'assiette des dépenses présentée doit être supérieure à 500 000€ et comporter au moins 25% de dépenses immobilisables	Candidature en ligne : <a href="http://cdcinvestissements.davenir.achatpublic.com/accueil/">cdcinvestissements.davenir.achatpublic.com/accueil/</a>	
<b>Bourse d'étude pour élèves et étudiants inscrits en formation sociale, paramédicale et maïeutique</b>	<a href="http://www.iledefrance.fr/bourse-detude-pour-eleves-et-etudiants-inscrits-en-formation-sociale-paramedicale-et-maieutique">www.iledefrance.fr/bourse-detude-pour-eleves-et-etudiants-inscrits-en-formation-sociale-paramedicale-et-maieutique</a>	Bourses attribuées sur critères sociaux par la région aux élèves et étudiants inscrits dans les instituts et écoles franciliens de formation initiale de travailleur social, de sage-femme et de professionnel du secteur paramédical	Particuliers inscrits dans une formation ouvrant droit à la bourse et suivant la formation à temps plein	Aide mensuelle versée par la région durant la formation	Demande à effectuer sur : <a href="http://fss-ext.iledefrance.fr/fss/">fss-ext.iledefrance.fr/fss/</a> Ouverture des inscriptions communiquées chaque année par la Région	Centre d'appels : 01 53 85 73 84 ou <a href="#">formulaire de contact</a>